

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250707

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes en séance publique sous la Présidence Madame LELONG Françoise.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BOSNYAK Yvan, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin,
25 juin 2025	LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, PRIEUR Sergine, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.
Date d'affichage	
25 juin 2025	

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 25

Votants : 30

Étaient excusés :

M. BORDEAU Christian donne pouvoir à M. LEBERT Philippe
M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. JAMOIS Xavier
M. LACOCHE Jacques
M. LEROY Michel donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
M. MARIAIS Jean-Pierre
M. MARTEL Jean-Pierre
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme BESNIER Claire
Mme GAUTIER Cindy
Mme NELET Annie
Mme RENARD Candy
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Madame MERCIER Nadine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
Modification des tarifs des contrôles des installations d'assainissement
non collectif**

Vu l'article L2224-12 du code général des collectivités territoriales relatif à l'établissement d'un règlement de service pour chaque service d'eau ou d'assainissement,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence « Service public d'assainissement non collectif (SPANC) »,

Vu l'avis de la commission Finances, réunie le 2 juin 2025,
Vu l'avis de la commission Environnement-Développement Durable, réunie le 23 juin 2025,

Monsieur le Président rappelle qu'un accord-cadre de service à bon de commande, d'une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2023, a été attribué à l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif. Les documents contractuels de ce marché prévoient une révision des prix des prestations au 1er juillet de chaque année.

Aussi, il est proposé de modifier les tarifs des contrôles facturés aux usagers du SPANC et ainsi de modifier l'annexe 1 « SPANC – Montant des contrôles » du règlement du SPANC :

Tarifs des contrôles des installations d'assainissement non collectif effectués à compter du 4 juillet 2025 :

Type de contrôle	Montant HT	Montant TTC
Contrôle de bon fonctionnement	197,27 €	217,00 €
Contrôle de conception d'une installation neuve ou réhabilitée	156,36 €	172,00 €
Contrôle d'exécution d'une installation neuve ou réhabilitée	215,45 €	237,00 €
Contrôle lors d'une vente	215,45 €	237,00 €
Contre visite d'une installation non conforme	147,27 €	162,00 €
Contrôle de mise hors service d'une installation	197,27 €	217,00 €
Déplacement improductif	46,36 €	51,00 €

tarif soumis à la TVA au taux en vigueur (10%)

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification de l'annexe 1 « SPANC – Montant des contrôles » du règlement du service public d'assainissement non collectif SPANC, telle qu'exposée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 3 juillet 2025

La secrétaire de séance,

Nadine MERCIER



P/Le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Françoise LELONG



COMMUNAUTE DES COMMUNES des
VALLEES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS